



Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Rapport intermédiaire aux porteurs de parts

30 juin
2026

Table des matières

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers intermédiaires non audités	9

Les présents états financiers intermédiaires pour la période close le 30 juin 2026 n'ont pas fait l'objet d'un examen par les auditeurs de la Société.

Le présent rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels ou intermédiaires du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-888-362-7172, en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, tour Sud, 200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1, ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR+, www.sedarplus.ca.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Note sur les énoncés prospectifs

Le présent rapport peut contenir des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y font référence, ou comportent des mots ou des expressions comme « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « entendre » ou « cible » ou la forme négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables, ou utilisent la forme future ou conditionnelle de verbes comme « pouvoir » et « devoir » et des expressions semblables dans la mesure où elles se rapportent à la performance financière future de la Société ou d'un titre et aux stratégies et perspectives de placement de la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes ou prévisions de résultats futurs en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment des facteurs généraux d'ordre économique, politique et des facteurs liés aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence, des changements technologiques, des modifications à la réglementation gouvernementale, des modifications à la réglementation et aux lois sur les valeurs mobilières, des modifications aux lois fiscales, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et des catastrophes naturelles. Cette liste de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants n'est pas exhaustive. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. L'information prospective contenue dans le présent rapport n'est à jour qu'à la date du présent rapport. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette information soit en toutes circonstances mise à jour, complétée ou modifiée, que ce soit en raison de nouvelles informations, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autrement.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership (la « Société ») est un fonds d'investissement à capital fixe. L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditatives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales viseront i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières ou ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La Société investira dans des émetteurs du secteur des ressources au Canada. Pour réaliser cette stratégie, le gestionnaire accorde une préférence marquée aux sociétés à l'étape de la production, ce qui, selon Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire »), devrait atténuer le risque de perte associé à un investissement dans des sociétés qui se trouvent à un stade antérieur.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 16 septembre 2025. Depuis sa création, la Société n'a été touchée par aucun changement important ayant eu une incidence sur le risque global au cours de la période.

Résultats d'exploitation

Au 30 juin 2026, la valeur liquidative par part de catégorie A aux fins des opérations s'établissait à 18,47 \$.

Les marchés des matières premières dans leur ensemble ont été exceptionnellement volatils au premier semestre de 2026, le rendement étant davantage attribuable au choc géopolitique qu'aux données fondamentales sous-jacentes. L'escalade du conflit au Moyen-Orient, l'événement marquant de la période, qui a commencé à la fin de février 2026 a créé une perturbation majeure de l'approvisionnement qui s'est répercutée sur les marchés de l'énergie et l'ensemble des marchés des matières premières. Les prix du pétrole et du gaz naturel ont monté en flèche en raison des perturbations au détroit d'Ormuz, avant de reculer au cours de la période lorsque le transport maritime a repris et que les pourparlers de paix ont progressé. Le prix du cuivre a subi d'importantes fluctuations sous l'effet des mêmes facteurs, les prix ayant atteint des sommets au début de l'année avant de subir les pressions exercées par l'aversion pour le risque et les craintes que le choc énergétique réduise à néant la demande. Le prix du cuivre a rebondi au printemps, mais a continué de fluctuer considérablement, reculant de nouveau vers le milieu de l'année lorsque les marchés ont commencé à s'attendre à ce que la Réserve fédérale américaine resserre sa politique monétaire.

Le prix de l'uranium et le cours des actions de sociétés liées à l'uranium ont connu un premier semestre en dent de scie, effaçant une grande partie des gains réalisés au début de l'année. Les prix au comptant ont remonté pour se rapprocher de sommets historiques, avant que l'instabilité géopolitique et l'aversion généralisée pour le risque ne les fassent reculer, pour se stabiliser à l'intérieur d'une fourchette étroite au milieu de l'année, les achats au comptant des sociétés de services publics étant demeurés modérés et les acheteurs ayant privilégié les contrats à long terme. Malgré la volatilité du marché au comptant, les facteurs structurels sont demeurés plutôt inchangés. Les prix des contrats à terme ont atteint leur plus niveau des dernières années, soutenus par la révision à la baisse des prévisions de production par les producteurs, les contraintes persistantes exercées sur l'offre et l'intensification de la demande de la part des centres de données liés à l'IA, les grandes sociétés technologiques ayant conclu des ententes pour visant de nouvelles capacités de production d'énergie nucléaire. La politique toujours favorable à l'énergie nucléaire dans de nombreux territoires a accentué le déficit structurel persistant, même lorsque la confiance à court terme des investisseurs à l'égard des sociétés du secteur s'est érodée.

Le cours de l'or a été la proie d'une volatilité extrême au cours du semestre, terminant la période en baisse après avoir enregistré une progression spectaculaire. Ce métal a établi nombre de records au début de l'année, avant que son cours ne recule significativement lorsque les attentes de réduction des taux par la Réserve fédérale américaine ont cédé la place à des anticipations de hausse dans un contexte d'inflation causée par l'augmentation des prix de l'énergie. Cette réévaluation, combinée au raffermissement du dollar et à la diminution de la prime de risque géopolitique, a entraîné graduellement le cours du lingot à la baisse vers la dernière moitié de la période. Malgré cette correction, les achats soutenus par les banques centrales ont continué d'appuyer le marché et de limiter le risque de perte, renforçant le rôle de l'or à titre d'actif stratégique essentiel et de valeur refuge.

Les titres de Kirkland Lake Discoveries Corporation et de Troilus Mining Corporation ont été les piliers du rendement. Parmi les titres individuels ayant le plus nui au rendement de la Société, mentionnons ceux de NeXGold Mining Corporation et de STLLR Gold Inc.

La valeur liquidative de la Société a diminué de 13,0 % au cours de la période, passant de 21,9 millions de dollars au 31 décembre 2025 à 19,0 millions de dollars au 30 juin 2026. Cette variation s'explique par des pertes nettes réalisées et latentes sur les placements et les dérivés de 2,5 millions de dollars et des charges de 0,4 million de dollars.

Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais du placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société peut emprunter le montant total des honoraires des placeurs pour compte et des frais du placement, jusqu'à concurrence de 10 % du produit brut de tout placement individuel. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de l'actif détenu par la Société. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de roulement en organisme de placement collectif ou une opération de liquidité de rechange (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) est réalisée ou c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. Au 30 juin 2026, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Si un manquement survient à l'égard des clauses restrictives qui s'appliquent, le remboursement immédiat des intérêts courus et du principal restant dû est exigé.

Au 30 juin 2026, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 944 034 \$ (1 698 739 \$ au 31 décembre 2025). Les montants minimum et maximum empruntés au cours la période close le 30 juin 2026 et au cours de la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société		% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	
	Juste valeur		Juste valeur	
	\$	%	\$	%
Montant maximum emprunté	1 944 034	10,21	1 694 034	7,74
Montant minimum emprunté	1 694 034	8,90	1 119 034	5,11

Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période close le 30 juin 2026 se sont élevées à 49 561 \$ (19 904 \$ au cours de la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025).

Événements récents

Aucune modification importante n'a été apportée à la stratégie de placement et aux caractéristiques de la Société au cours de la période close le 30 juin 2026. Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille de la Société pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2,00 % de la valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Pour la période close le 30 juin 2026, la Société a engagé des frais de gestion de 254 237 \$ (y compris les taxes). La totalité des frais de gestion engagés par la Société est attribuable aux services de conseil en placement.

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment les honoraires d'audit, les frais juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt, les charges administratives et le coût de la communication de l'information aux porteurs de parts. La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais. Le gestionnaire peut payer une partie de ces charges pour le compte de la Société et est ensuite remboursé par la Société. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer, et peut mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Pour la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire n'a pas renoncé aux charges ni n'en a pris la charge.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Faits saillants financiers

L'information financière importante sur la Société figure dans les tableaux ci-après et vise à vous aider à comprendre la performance financière de la Société pour la période close le 30 juin 2026 et pour la période allant du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025.

Actif net par part de la Société¹

	30 juin 2026	31 déc. 2025 ⁴
	\$	\$
Catégorie A		
Actif net à l'ouverture de la période ²	21,58	22,98
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :		
Total des produits	—	—
Total des charges	(0,35)	(0,20)
Profits réalisés (pertes réalisées)	(2,25)	—
Profits latents (pertes latentes)	(0,20)	(1,21)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	(2,80)	(1,41)
Distributions :		
Total des distributions annuelles	—	—
Actif net à la clôture de la période	18,77	21,58

	30 juin 2026	31 déc. 2025 ⁴
	\$	\$
Catégorie F		
Actif net à l'ouverture de la période ²	22,40	23,86
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :		
Total des produits	—	—
Total des charges	(0,36)	(0,21)
Profits réalisés (pertes réalisées)	(2,34)	—
Profits latents (pertes latentes)	(0,21)	(1,25)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	(2,91)	(1,46)
Distributions :		
Total des distributions annuelles	—	—
Actif net à la clôture de la période	19,49	22,40

1 Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités de la Société. Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements.

2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du placement ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par part correspondait au prix d'offre initial de 25,00 \$ par part moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 2,02 \$ par part pour les parts de catégorie A et de 1,14 \$ par part pour les parts de catégorie F.

3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.

4 Données fournies pour la période du 26 septembre 2025 (date de lancement) au 31 décembre 2025 pour les parts de catégorie A et les parts de catégorie F.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

30 juin 2026

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2026	31 déc. 2025
Catégorie A		
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	11 835 \$	13 602 \$
Nombre de parts en circulation ¹	630 371	630 371
Ratio des frais de gestion ²	2,66 %	3,27 %
Ratio des frais de gestion, compte non tenu des renoncations ou prises en charge ²	2,66 %	3,27 %
Ratio des frais d'opération ³	0,00 %	—
Taux de rotation du portefeuille ⁴	8,98 %	—
Valeur liquidative par part ^{1, 5}	18,77 \$	21,58 \$

	30 juin 2026	31 déc. 2025
Catégorie F		
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	7 203 \$	8 278 \$
Nombre de parts en circulation ¹	369 556	369 556
Ratio des frais de gestion ²	2,64 %	3,27 %
Ratio des frais de gestion, compte non tenu des renoncations ou prises en charge ²	2,64 %	3,27 %
Ratio des frais d'opération ³	0,00 %	—
Taux de rotation du portefeuille ⁴	8,98 %	—
Valeur liquidative par part ^{1, 5}	19,49 \$	22,40 \$

1 Données fournies au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.

5 Au 30 juin 2026, la valeur liquidative établie aux fins des opérations par part était de 18,47 \$ pour la catégorie A et de 19,17 \$ pour la catégorie F (20,73 \$ pour la catégorie A et 21,52 \$ pour la catégorie F au 31 décembre 2025).

Rendement passé

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, la Société n'est pas tenue de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel », puisqu'elle est un émetteur assujetti depuis moins d'un an.

Aperçu du portefeuille de placements

Au 30 juin 2026

Répartition du portefeuille

	% de la valeur liquidative
Positions acheteur	
Matières premières	109,9
Total des positions	109,9
Trésorerie	0,8
Autres passifs nets	(10,7)
Total de la valeur liquidative	100,0

Totalité des positions

Émetteur	% de la valeur liquidative
White Gold Corporation	22,3
Fury Gold Mines Limited	11,8
NeXGold Mining Corporation	11,6
Contango Silver & Gold Inc.	11,0
Troilus Mining Corporation	10,2
Tudor Gold Corporation	9,7
STLLR Gold Inc.	9,0
Vizsla Copper Corporation	7,6
Kirkland Lake Discoveries Corporation	3,4
Canamera Energy Metals Corporation	2,9
Critical One Energy Inc.	2,7
Independence Gold Corporation	2,3
Greenridge Exploration Inc.	2,3
Sitka Gold Corporation	1,9
Trésorerie	0,8
Q-Gold Resources Limited	0,6
Integral Metals Corporation	0,6
Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	110,7

La Société ne détenait aucune position vendeur au 30 juin 2026.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

États de la situation financière

Au 30 juin 2026 (non audité) et au 31 décembre 2025

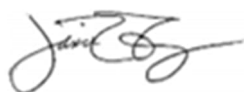
	2026	2025
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Placements (notes 3 et 5)	20 913 076	23 601 822
Trésorerie (note 10)	155 340	32 188
Total des actifs	21 068 416	23 634 010
Passifs		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer (note 10)	39 552	-
Charges à payer	46 962	55 884
Emprunt (note 7)	1 944 034	1 698 739
Total des passifs	2 030 548	1 754 623
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	19 037 868	21 879 387
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie		
Catégorie A	11 834 750	13 601 742
Catégorie F	7 203 118	8 277 645
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie par part (note 3)		
Catégorie A	18,77	21,58
Catégorie F	19,49	22,40

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership
par le conseil d'administration de Ninepoint 2019 Corporation à titre de commandité



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État du résultat global

Pour la période de six mois close le 30 juin 2026 (non audité)

2026

5

Produits	
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	(2 284 814)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(201 275)
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) de change	(2 161)
Total des produits (pertes)	(2 488 250)
Charges (notes 10 et 11)	
Frais de gestion	254 237
Charges d'intérêts et frais bancaires	49 561
Frais d'administration	17 759
Honoraires d'audit	13 916
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	6 049
Droits de garde	4 942
Honoraires juridiques	2 098
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 13)	1 925
Droits de dépôt	1 780
Coûts de transaction (note 3)	1 002
Total des charges	353 269
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(2 841 519)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

Pour la période de six mois close le 30 juin 2026 (non audité)

2026

\$

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à l'ouverture de la période	21 879 387
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(2 841 519)
Opérations sur parts de la Société (note 9)	
Produit de l'émission de parts de la Société	-
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	-
	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	(2 841 519)
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à la clôture de la période	19 037 868

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période de six mois close le 30 juin 2026 (non audité)

2026

\$

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation

(2 841 519)

Ajustements :

(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements

2 284 814

Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements

201 275

Achats de placements

(2 225 574)

Produit de la vente de placements

2 428 231

Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs

275 925

Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation

123 152

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de parts de la Société

-

Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission

-

Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement

-

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie

123 152

Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période

32 188

Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période

155 340

Information supplémentaire*

Intérêts payés

49 561

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation de la Société.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2026		Date d'échéance	Coût moyen	Juste valeur	
			\$	\$	
\$ US	ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [108,20 %]			
		MATIÈRES PREMIÈRES [108,20 %]			
	1 500 000	Canamera Energy Metals Corporation	840 000	480 000	
	92 891	Contango Silver & Gold Inc.	2 225 551	2 080 216	
	500 000	Critical One Energy Inc.	500 000	510 000	
	3 000 000	Fury Gold Mines Limited	3 000 000	2 250 000	
	1 429 000	Greenridge Exploration Inc.	500 006	364 395	
	4 400 000	Independence Gold Corporation	484 000	440 000	
	525 000	Integral Metals Corporation	498 698	110 250	
	2 000 000	Kirkland Lake Discoveries Corporation	600 000	640 000	
	1 870 000	NeXGold Mining Corporation	2 954 600	2 206 600	
	570 000	Q-Gold Resources Limited	199 500	116 850	
	365 000	Sitka Gold Corporation	500 050	365 000	
	1 299 000	STLLR Gold Inc.	2 000 460	1 714 680	
	1 164 752	Troilus Mining Corporation	1 840 308	1 945 136	
	2 100 000	Tudor Gold Corporation	1 995 000	1 680 000	
	1 370 968	Vizsla Copper Corporation	1 700 000	1 446 371	
	2 500 000	White Gold Corporation	2 500 000	4 250 000	
Total des titres de participation			22 338 173	20 599 498	
	ACTIONS	BONS DE SOUSCRIPTION [1,65 %]			
		MATIÈRES PREMIÈRES [1,65 %]			
	750 000	Canamera Energy Metals Corporation	24 nov. 2028	-	69 944
	1 429 000	Greenridge Exploration Inc.	22 déc. 2027	143	71 722
	525 000	Integral Metals Corporation	7 nov. 2027	53	3 082
	1 050 000	Tudor Gold Corporation	3 déc. 2027	-	168 830
Total des bons de souscription			196	313 578	
Total des placements [109,85 %]			22 338 369	20 913 076	
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [-9,85 %]				(1 875 208)	
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société [100,00 %]				19 037 868	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 30 juin 2026 (non audité)

Gestion des risques financiers (note 6)

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales visent : i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières ou ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La Société investira dans des émetteurs du secteur des ressources exerçant des activités au Canada.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 30 juin 2026. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation et des bons de souscription. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, si les cours de ces titres avaient fluctué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2026		31 décembre 2025	
Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société
	\$	\$	%
2 091 308	10,98	2 360 182	10,79

b) Risque de change

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2026, en supposant que le niveau d'endettement demeure le même, une variation de 0,5 % des taux d'intérêt en vigueur entraînerait une augmentation ou une diminution d'environ 9 720 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société sur une base annuelle (8 470 \$ au 31 décembre 2025).

Risque de crédit

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Titres de participation		
Matières premières	108,20	103,95
Bons de souscription	1,65	3,92
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	(9,85)	(7,87)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	100,00	100,00

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 30 juin 2026 (non audité)

Évaluations à la juste valeur (note 5)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, les actifs et passifs financiers de la société en commandite, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans les tableaux ci-dessous.

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	20 599 498	—	—	20 599 498
Bons de souscription	—	313 578	—	313 578
Total	20 599 498	313 578	—	20 913 076

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	2 430 000	20 313 186	—	22 743 186
Bons de souscription	—	858 636	—	858 636
Total	2 430 000	21 171 822	—	23 601 822

Au cours de la période close le 30 juin 2026 et de la période du 26 septembre 2024 au 31 décembre 2025, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Parts rachetables de la Société (note 9)

Pour la période close le 30 juin 2026, le nombre de parts de la Société émises, réinvesties, rachetées et en circulation est comme suit :

30 juin 2026

	Parts rachetables de la Société en circulation à l'ouverture de la période	Parts rachetables de la Société émises	Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables de la Société	Parts rachetables de la Société rachetées	Parts rachetables de la Société en circulation à la clôture de la période
Catégorie A	630 371	—	—	—	630 371
Catégorie F	369 556	—	—	—	369 556

Facilité d'emprunt (note 7)

Au 30 juin 2026, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 944 034 \$ (1 698 739 \$ au 31 décembre 2025). Les montants minimum et maximum empruntés au cours la période close le 30 juin 2026 et au cours de la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société		% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	
	Juste valeur		Juste valeur	
	\$	%	\$	%
Montant maximum emprunté	1 944 034	10,21	1 694 034	7,74
Montant minimum emprunté	1 694 034	8,90	1 119 034	5,11

Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période close le 30 juin 2026 se sont élevées à 49 561 \$ (19 904 \$ au cours de la période du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026 (non audité)

1. Formation des Sociétés

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership (les « Sociétés », et chacune étant une « Société ») ont été constituées en sociétés en commandite sous le régime des lois de la province d'Ontario. Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership a été constituée le 16 septembre 2025 et Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership a été constituée le 26 janvier 2026. Les Sociétés ont retenu les services de Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») pour qu'il leur fournisse des services de placement, de gestion et d'administration ainsi que d'autres services. Le commandité des Sociétés est Ninepoint 2019 Corporation (le « commandité »). Le siège social des Sociétés est situé au 200, rue Bay, bureau 2700, Toronto (Ontario) M5J 2J1.

Le 26 septembre 2025, Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership a réalisé la clôture définitive de son premier appel public à l'épargne visant 999 927 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 24 998 175 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Le 26 février 2026, Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 3 249 987 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 81 249 675 \$. Le 19 mars 2026, la Société a réalisé la deuxième clôture définitive de son premier appel public à l'épargne visant 150 013 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 3 750 325 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership a l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en organisme de placement collectif au cours de la période allant du 15 janvier 2027 au 28 février 2027 et Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership a l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en organisme de placement collectif au cours de la période allant du 15 janvier 2028 au 28 février 2028, mais si le gestionnaire décide de ne pas procéder à une telle opération, les Sociétés convoqueront une assemblée extraordinaire pour examiner une opération de liquidité de rechange, sous réserve d'une approbation par résolution extraordinaire. Si l'opération de roulement en organisme de placement collectif est réalisée, alors, aux termes de la convention de cession, les actifs des Sociétés seront cédés à la société de placement à capital variable en échange d'actions de l'organisme de placement collectif avec report d'impôt si les choix appropriés sont effectués. Dans le cadre de l'opération de roulement en organisme de placement collectif, les Sociétés seront dissoutes et les commanditaires recevront leur quote-part des actions rachetables de l'organisme de placement collectif.

Les états de la situation financière de chacune des Sociétés sont en date du 30 juin 2026 et du 31 décembre 2025, à moins d'indication contraire. L'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et le tableau des flux de trésorerie de chaque Société visent les périodes closes les 30 juin 2026, sauf pour les Sociétés créées au cours de la période, auquel cas l'information relative à cette Société est présentée pour la période allant de la date de création de la Société jusqu'au 30 juin 2026. L'inventaire du portefeuille de chaque Société est au 30 juin 2026.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 27 août 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux IFRS applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, chaque Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Sociétés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par les Sociétés sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Sociétés classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par les Sociétés pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés des Sociétés sont classés comme étant à la JVRN et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les méthodes comptables utilisées par les Sociétés pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les associés, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 9. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après la comptabilisation initiale, ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit à la clôture de la période de présentation de l'information financière :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.
- 3) Les obligations, les débentures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. Les Sociétés tiennent compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation des Sociétés à l'égard de l'actif net attribuable aux associés est présentée au prix de rachat.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés à l'état du résultat global.

Tels qu'ils sont présentés dans l'état du résultat global, les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et tout intérêt sur les soldes de trésorerie; et le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS PAR PART

L'actif net attribuable aux porteurs de parts de chaque Société est calculé chaque date d'évaluation en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par le nombre total de parts de la Société en circulation à cette date.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026 (non audité)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS LIÉE À L'EXPLOITATION PAR PART

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux associés liée à l'exploitation par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux associés provenant de l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, qui est présenté dans l'état du résultat global.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des parts sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les Sociétés ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été inscrite par les Sociétés. Chaque commanditaire devra habituellement inclure dans le calcul de son bénéfice ou de sa perte à des fins fiscales pour une année d'imposition la quote-part lui ayant été attribuée par la Société du bénéfice ou des pertes à des fins fiscales (y compris les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles) de chaque exercice des Sociétés.

NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 30 juin 2026 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Sociétés évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Sociétés.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Sociétés aux fins de la préparation des états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Les Sociétés peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, les Sociétés peuvent évaluer leurs placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. Les Sociétés considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Se reporter à la note 5, *Évaluations de la juste valeur*, pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Sociétés.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS ET APPLICATION DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Sociétés, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Sociétés et a conclu que la JVRN, selon IFRS 9, permet le classement le plus approprié des instruments financiers des Sociétés.

5. Évaluations de la juste valeur

Les Sociétés utilisent une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer les placements des Sociétés.

Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels les Sociétés peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés des Sociétés dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres aux Sociétés.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation et les bons de souscription qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres aux Sociétés.

Pour la période close le 30 juin 2026 et l'exercice clos le 31 décembre 2025, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des actions ordinaires acquises par voie de placement privé et assujetties à une période de détention suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de la période de détention des actions ordinaires, les actions deviennent librement négociables et, par conséquent, doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en actions ordinaires de niveau 1. Aucun autre transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des périodes.

6. Gestion des risques financiers

Les Sociétés sont exposées aux risques associés à leur stratégie de placement, à leurs instruments financiers et aux marchés sur lesquels elles investissent. L'ampleur des risques auxquels une Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans les prospectus respectifs des Sociétés. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion des Sociétés. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par les Sociétés au 30 juin 2026 et regroupe les titres par catégories d'actifs et par secteurs. Les risques importants pertinents pour les Sociétés sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements des Sociétés sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations du cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). Les placements des Sociétés sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par les Sociétés se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Les Sociétés peuvent détenir des titres libellés en devises autres que le dollar canadien. Ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de chaque Société lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La plupart des placements respectifs des Sociétés ne portent pas intérêt. La trésorerie et les placements à court terme n'exposent pas les Sociétés à un risque de taux d'intérêt important. En conséquence, les Sociétés ne sont pas assujetties à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La facilité d'emprunt porte intérêt au taux préférentiel et, par conséquent, une augmentation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le montant des intérêts versés aux termes de la facilité d'emprunt.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par les Sociétés sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les Sociétés soient incapables de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter leurs obligations en matière de paiement. Les Sociétés investissent dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif ou maintiennent un montant en trésorerie suffisant pour financer les charges dans le cours normal des activités d'exploitation. Les Sociétés peuvent, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou faisant l'objet de restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. De plus, les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

À l'exception des emprunts, tous les passifs financiers des Sociétés sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période. Tous les emprunts détenus par une Société viennent à échéance à la date à laquelle la Société est liquidée aux termes d'une opération de roulement en organisme de placement collectif.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026 (non audité)

RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements des Sociétés peut fluctuer en raison de changements de la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par les Sociétés. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs et se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels chaque Société investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat des Sociétés et aux intérêts des commanditaires.

7. Facilité d'emprunt

Les Sociétés ont conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») auprès d'une banque à charte canadienne, à un taux d'intérêt variable égal au taux préférentiel majoré de 0,50 %, cumulé quotidiennement et calculé mensuellement et payable a) chaque mois à terme échu et b) à la date à laquelle l'emprunt au taux préférentiel devient payable, ou est payé par anticipation, selon le cas, et, dans les deux cas, en fonction du nombre réel de jours écoulés et d'une année applicable. La facilité d'emprunt servira à financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais liés au placement et les frais courants des Sociétés, y compris les frais de gestion. Les Sociétés peuvent emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel pour Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership. Les obligations qui incombent respectivement aux Sociétés aux termes de la facilité d'emprunt sont garanties par une mise en gage de tous les actifs détenus par les Sociétés. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution d'une Société, b) la date où une opération de liquidité de rechange est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt de la Société concernée, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. Le ratio maximal du levier financier auquel une Société peut être exposée en tout temps en vertu de la facilité d'emprunt est de 1,33:1 (total des positions acheteur, y compris les positions à effet de levier, majoré du total des positions vendeur et divisé par l'actif net de la Société concernée). L'exposition totale maximale aux emprunts, aux ventes à découvert et aux dérivés visés que peut avoir une Société, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative, est de 33,34 %. Certaines clauses restrictives s'appliquent et si elles ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, elles exigent le paiement immédiat de l'intérêt couru et du principal total dû. Les clauses restrictives principales exigent le maintien, en tout temps, d'un ratio minimum a) de l'actif total sur la dette de 4:1 et b) du total de la trésorerie et des liquidités sur la dette de 3:1. Au 30 juin 2026, les Sociétés respectaient les clauses restrictives.

8. Attributions aux associés

Sous réserve de l'attribution de la prime de rendement, une tranche de 99,99 % du résultat net ou de la perte nette des Sociétés sera attribuée au prorata parmi les commanditaires qui sont des porteurs de parts le dernier jour ouvrable de chaque exercice, et une tranche de 0,01 % du résultat net ou de la perte nette des Sociétés sera attribuée au commandité. Si l'attribution de la prime de rendement est payable, le commandité se verra attribuer un montant du résultat net des Sociétés correspondant à ce résultat net ou à l'attribution de la prime de rendement si ce montant est inférieur (et il devra payer l'impôt connexe), et l'autre portion du résultat net sera attribuée aux commanditaires et au commandité tel qu'il est décrit ci-dessus. À la dissolution des Sociétés, le commandité aura droit au montant de l'attribution de la prime de rendement, s'il y a lieu, et les commanditaires auront droit à 99,99 % du reliquat des actifs des Sociétés qui sera attribué au commanditaire en fonction de la valeur liquidative attribuable à la catégorie de parts applicable et du nombre de parts de cette catégorie détenues par le commanditaire, et le commandité aura droit à 0,01 % de ce reliquat des actifs.

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de chaque Société à la date de l'attribution de la prime de rendement (au sens indiqué dans les prospectus respectifs des Sociétés) (l'« attribution de la prime de rendement ») d'un montant équivalent au nombre de parts en circulation à la date de l'attribution de la prime de rendement de la catégorie visée multiplié par 20 % du montant par lequel la valeur liquidative par part à la date de l'attribution de la prime de rendement (après exclusion de l'incidence des distributions, le cas échéant) excède i) 26,50 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie A de Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et 25,00 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie A de Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership, ou ii) 27,48 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie F de Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et 25,9284 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie F de Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership.

Le montant de l'attribution de la prime de rendement sera calculé à la date d'attribution de la prime de rendement et versé dès que possible par la suite. Ce montant sera versé en trésorerie avant la cession des actifs des Sociétés à l'organisme de placement collectif désigné en vertu de l'opération de roulement en organismes de placement collectif ou si les actifs des Sociétés ne font pas l'objet d'une cession à l'organisme de placement collectif désigné, avant la dissolution des Sociétés. Il n'y a eu aucune attribution de la prime de rendement pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2026 (non audité)

9. Capitaux propres et gestion du capital

Les Sociétés sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts de Société. Chaque part de Société assujettit son porteur aux mêmes obligations qu'un porteur de toute autre part et lui accorde les mêmes droits, y compris le droit de voter à toutes les assemblées des commanditaires et de participer à parts égales aux distributions effectuées par les Sociétés. Chaque Société est un fonds à durée de vie limitée et la part sociale de Société correspond à une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier. Par conséquent, les parts de Société sont classées en tant que passifs financiers.

Les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts de Société.

GESTION DU CAPITAL

Le capital des Sociétés est représenté par l'actif net des Sociétés et il est composé des parts de Société émises, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission, ainsi que des résultats non distribués (déficit). Le gestionnaire se sert du capital conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placement des Sociétés, tels qu'ils sont définis dans les prospectus respectifs des Sociétés. Les Sociétés n'ont à satisfaire à aucune exigence externe en matière de capital.

ÉVALUATION DES PARTS DE SOCIÉTÉ

Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements. Le tableau ci-après comprend une comparaison de la valeur liquidative par part aux fins des opérations et de l'actif net par part figurant dans les états financiers au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

Nom du Fonds	Série	30 juin 2026		31 décembre 2025	
		Valeur liquidative établie aux fins des opérations par part	Actif net par part présenté dans les états financiers	Valeur liquidative établie aux fins des opérations par part	Actif net par part présenté dans les états financiers
Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	Catégorie A	18,47 \$	18,77 \$	20,73 \$	21,58 \$
Ninepoint 2025 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	Catégorie F	19,17 \$	19,49 \$	21,52 \$	22,40 \$
Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie A	19,23 \$	19,65 \$	-	-
Ninepoint 2026 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie F	19,97 \$	20,40 \$	-	-

10. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

En contrepartie des services du gestionnaire et conformément aux modalités de la convention de gestion, chaque Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de sa valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

ATTRIBUTION AUX ASSOCIÉS

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens des Sociétés si certains critères de performance sont atteints. Se reporter à la note 8, *Attributions aux associés*.

11. Charges d'exploitation des Sociétés

Les Sociétés prennent en charge tous les frais (y compris les taxes applicables) engagés relativement à leur exploitation et à leur administration. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les Sociétés peuvent utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces charges.

12. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de chaque Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société, le cas échéant.

13. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour les Sociétés et les autres fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Sociétés et d'autres fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Chaque fonds ou société en commandite assujetti à la supervision du CEI paie une part au prorata des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Le CEI remet annuellement des rapports aux commanditaires comme l'exige le Règlement 81-107.

14. Événements postérieurs à la date de clôture

La direction a évalué les événements postérieurs à la date de clôture pour les Sociétés jusqu'au 27 août 2026, date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés, et a conclu qu'il n'y avait aucun événement postérieur à la date de clôture pertinent pour les informations à fournir dans les états financiers.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Tél. : 416-362-7172
Sans frais : 1-888-362-7172
Télec. : 416-628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com

Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site à l'adresse :

www.ninepoint.com

Appelez notre ligne d'information sur les fonds communs de placement pour connaître le cours de clôture quotidien :

416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest Toronto
(Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Bay Adelaide Centre, tour Est
22, rue Adelaide Ouest
Bureau 3400
Toronto (Ontario) M5H 4E3

Les opinions, estimations et projections (l'« information ») contenues dans le présent rapport sont exclusivement celles de Ninepoint Partners LP et peuvent changer sans préavis. Ninepoint Partners LP déploie tous les efforts nécessaires pour s'assurer que l'information est tirée de sources fiables et exactes. Ninepoint Partners LP décline, cependant, toute responsabilité quant aux pertes ou dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de la présente information. Ninepoint Partners LP n'est pas tenue de mettre à jour l'information contenue aux présentes. Le lecteur ne doit pas considérer l'information contenue dans le présent rapport comme un substitut à son jugement. Ninepoint Partners LP est le gestionnaire de Ninepoint 2025 Short Duration Flow- Through Limited Partnership (la « Société »). Un placement dans cette Société peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire attentivement le prospectus simplifié avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur et rendement fluctuent fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.
